



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 28098

Texte de la question

Le 5 janvier dernier, s'est achevé le recensement des porteurs de titres russes, après une période de six mois pendant lesquels les détenteurs de titres avaient été conviés à se manifester auprès des services du Trésor public. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser les résultats des opérations de recensement, en indiquant le nombre de titres, étant précisé en effet que les coupons présentés par les porteurs représentent parfois plusieurs titres, et de lui indiquer si le projet de loi, qui sera soumis au Parlement pour procéder à l'indemnisation des détenteurs de titres, sera inscrit à l'ordre du jour rapidement avant la fin de l'année, pour permettre dès 1999 l'indemnisation des familles flouées depuis des décennies par l'affaire des emprunts russes, sans attendre le prochain millénaire.

Texte de la réponse

Les titres d'emprunts russes que les particuliers ont remis au Trésor public sont en cours de traitement. A ce jour, près de 75 % de ces titres présentés au recensement se chiffrent à plus de 9 millions de « titres-papiers », indépendamment du nombre de coupons qui y sont rattachés. Ces titres sont répartis en plus de 4 000 variétés, ce qui rend l'opération de recensement particulièrement complexe. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28098

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1979

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5039